

REGLEMENT – ORGANISATION

ANNONAY JOGGING CLUB organise un événement sportif le dimanche 11 décembre 2022 : Le TRAIL D'ANNONAY.

1- Les parcours

PARCOURS	Distance	Dénivelé D+	Catégories		Départ	Lieu	Tarifs Inscriptions
La « Via Fluvia »	15 km	500 m	Juniors à Masters	Né(e)s en 2005 et avant	9h00	Parc de Déomas	15 €
La « Corniche »	10 km	360 m	Cadets(tes) à Masters	Né(e)s en 2007 et avant	9h30		10 €
Joëlettes	8 km	240 m	-	-	9h30	Parc de Déomas	Gratuit pour la personne en joëlette, 3 € pour les accompagnants
PARCOURS	Distance	Dénivelé D+	Catégories		Départ	Lieu	Tarifs Inscriptions
Ado	3 km	-	Benjamin(e)s Minimes	Né(e)s de 2008 à 2011	9h45	Parc de Déomas	4 €
Galopin	0,8 km	-	Poussin(e)s Eveil athlétique	Né(e)s de 2012 à 2016	10h15		gratuit

2- Conditions de participation

La course est ouverte à tous les athlètes licenciés FFA (licence Triathlon non acceptée) ou sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an portant la mention « pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » (document conservé par l'organisation).

Pour les mineurs, l'autorisation des parents est obligatoire.

Courses Enfants de 3km : licence FFA ou certificat médical de moins d'un an portant la mention « pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » et autorisation des parents.

Courses Enfants de 0,8km : autorisation des parents.

3- Inscriptions

Inscriptions par internet via "le-sportif.com" jusqu'au samedi 10 décembre 2022, 12h00.

Possibilité de s'inscrire le jour même avec des tarifs modifiés*.

- La Via Fluvia : 18€ le jour même
- La Corniche : 13€ le jour même
- Parcours Ado : 6€ le jour même
- 0,8 km : gratuit (inscription le jour même uniquement)

4- Retrait des dossards

> Samedi 10 décembre 2022, de 10h à 12h et de 14h à 18h : Magasin INTERSPORT, Davézieux

> Dimanche 11 décembre 2022 à partir de 7h30 et jusqu'à 20 minutes avant le départ de la course : Hall Guy Lachaux, Annonay

5- Départ et Arrivée, parcours

Parc de Déomas, ANNONAY.

La compétition se déroule en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours. Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours.

6- Sécurité

La sécurité est assurée par la Sécurité Civile. En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

7- Tenue

La tenue et l'équipement sont libres. Prévoir des épingles pour le dossard. Les concurrents doivent porter leurs dossards visibles et lisibles, pendant la totalité de la compétition.

8- Ravitaillements

Les concurrents doivent prévoir leur gobelet, éco-tasse ou bidon.

- Trail de La Via Fluvia (15km) : 1 point d'eau sur le parcours et ravitaillement à l'arrivée
- Trail de La Corniche (10km) : 1 point d'eau sur le parcours et ravitaillement à l'arrivée

9- Droit à l'image

Par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur et ses partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 4 ans, dans le monde entier.

10- Classement et remise des prix

Les 200 premiers inscrits recevront un souvenir de l'épreuve.

Sur les 2 courses, seront récompensés chez les hommes et les femmes :

- les 3 premiers au classement scratch,
- le 1^{er} de chaque catégorie

Pas de cumul de récompenses.

Remise officielle des récompenses à 11h30, Halle Guy Lachaud.

11- Responsabilité Civile – Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent s'engage à ses frais, risques et périls ; le concurrent inscrit renonce expressément à faire valoir des droits quelconques à l'égard du Comité d'Organisation pour quelques raisons que ce soit. Tout litige sera réglé par le Comité d'Organisation.

12- Modification du parcours et annulation de la course

L'Organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, sans préavis. En cas de conditions météorologiques trop défavorables, le départ peut être reporté voire la course annulée. Pour des raisons de sécurité, l'Organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours.

13- Force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure de conditions climatiques ou de toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, ils se réservent le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs courses sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

14- Remboursement

En cas de non-participation à l'épreuve, à l'initiative du participant, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

15- Loi informatique

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, et au règlement général sur la protection des données UE 2016/679 entré en vigueur le 25 Mai 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En application de ces dispositions, le participant est en droit de s'opposer à un traitement de ses données à caractère personnel, de demander la rectification de ses données, de s'opposer à la réception de prospection commerciale, de solliciter l'effacement de ses données personnelles, enfin d'accéder à ses données personnelles.

L'ensemble de ces droits pourront être exercés sur simple requête par courriel adressé à : coursesajc07@gmail.com ou par courrier postal envoyé à : ANNONAY JOGGING CLUB - Complexe sportif de Vissenty, Rue Pierre de Coubertin, 07100 Annonay.

16- Acceptation du règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.